



Droit à la circulation ou titre de séjour

Par bouzidi ep hakkar assia

Bonjour,

mariée à un français d'origine algérienne depuis mars 2000, résidant en France et moi à Alger, je continue pour me déplacer à demander le visa. n'ais-je pas droit à un titre qui me permettrait de me déplacer sans recours au visa et à ses tracasseries ?

J'ajouterai que si nous vivons l'un loin de l'autre, c'est parce que ma carrière professionnelle me retient en Algérie, et que je ne peux ni ne veux l'interrompre.

merci de me répondre.

.